



FORMATION : LE NOTAIRE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Lundi 06 novembre 2023, les élus du Cantal ont pu participer à la première réunion organisée par la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne, qui sera dupliquée dans les départements voisins du Puy de Dôme, de l'Allier et de la Haute Loire.

Partant du constant que, les collectivités locales (communes, départements, régions, EPCI, etc.) ont besoin d'être accompagnées pour mener à bien leurs projets, dans un univers juridique toujours plus complexe, la chambre des notaires d'Auvergne a donc sollicité l'AMF 15 pour organiser cette journée de formation à destination des notaires, des secrétaires de mairie et des Maires du Cantal.

Pour Maître Turquet, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne, : *“ Cette formation permet incontestablement de renforcer les liens avec les Maires du Cantal grâce à des échanges permettant de se nourrir mutuellement et d'apprendre sur les problématiques quotidiennes de chacun.”*

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a salué cette très belle initiative de la chambre des notaires : *“ Pour les élus, le notaire est le premier conseiller juridique de proximité et la relation entre un Maire et un notaire, va bien au delà de la simple rédaction d'achat ou de vente. L'AMF 15 est pleinement dans son cœur de métier en proposant ce type de réunions d'informations, en élargissant son réseau partenarial et en y intégrant désormais avec la Chambre régionale des Notaires d'Auvergne.”*

En effet, les questions des biens menaçants ruine, des biens vacants sans maître, de la vente d'un chemin rural, de la procédure de déclassement, sont autant de sujets traités quotidiennement par les élus qui nécessitent une expertise et un soutien via les notaires.

Dans ce contexte, le notaire est un véritable point de repère pour sécuriser les opérations immobilières. Ainsi, à travers les ateliers thématiques animés par M. GOZE Julien, juriste-consultant du Cridon Lyon, les notaires ont pu acquérir les meilleurs réflexes pour conseiller leurs clients et notamment les Maires et déjouer les pièges du droit des collectivités territoriales.

Le droit des collectivités est en perpétuelle mutation, en ce sens, face à un manque d'ingénierie au sein des collectivités locales, ce type de formation permet de donner une première grille de lecture et des pistes de réflexion.

Cette rencontre est seulement une première étape permettant d'officialiser le nouveau partenariat entre l'AMF 15 et la Chambre des Notaires d'Auvergne. Des ateliers thématiques seront organisés par la suite pour traiter de sujets d'actualités.

